

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Délibération n°2024.02.09 B

Parc d'activités Euratlantique (commune de Saint-Yrieix-sur-Charente) : vente d'un terrain à la SAS LMSOLEIL

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **26**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_9B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.02.09 B**

Rapporteur : Gérard ROY

**PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC (COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE)
: VENTE D'UN TERRAIN A LA SAS LMSOLEIL**

Pilier : Un territoire qui crée des emplois

Ambitions : Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Enjeux : Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Créée en 2007, LM SOLEIL est une entreprise familiale installée à Saint-Fraigne, spécialisée dans la conception, la fabrication et l'exploitation d'installations photovoltaïques à destination des professionnels (industrie, artisanat, PME, commerce, agriculture, collectivités, associations...)

Fin 2023, LMSOLEIL comptait 85 collaborateurs et a généré un chiffre d'affaires de 25 M€.

Afin de répondre aux enjeux de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et d'atteindre les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), LMSOLEIL s'engage à développer l'intégration des énergies renouvelables dans la production nationale à l'horizon 2030.

Dans cette perspective, LMSOLEIL confirme ses ambitions en déménageant une partie de ses services à Champniers et en construisant un bâtiment d'environ 7 000 m² destiné à accueillir une nouvelle unité de fabrication de Shelters (stockage et bureaux R&D).

La création d'une cinquantaine d'emplois est envisagée sur le futur site.

Après instruction du dossier, GrandAngoulême a proposé à LMSOLEIL le lot n°29 (parcelle cadastrée AB n°451 sur Saint-Yrieix-sur-Charente) de 16 304 m² situé sur la tranche 2 du parc d'activités EURATLANTIC.

Par un courrier d'engagement reçu le 5 décembre dernier, LMSOLEIL a confirmé son intérêt à acquérir le lot n°29 au prix de 423 904 € HT, soit 26 € HT/m².

Vu l'avis des Domaines en date du 11 décembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_9B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024

Vu l'avis favorable du Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la SAS LMSOLEIL, ou à toute société portant le projet pour son compte, du lot n°29, soit la parcelle cadastrée AB n°451 sur Saint-Yrieix-sur-Charente, d'une superficie de 16 304 m² située sur la tranche 2 du parc d'activités EURATLANTIC, au prix de 423 904 € HT, soit 26 € HT/m², avec une TVA de 84 780,80 €, soit 508 684,80 € TTC, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

D'INSCRIRE la recette à l'article 7015 au budget annexe Aménagement de zones.

<p>Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_9B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Publication : 12/02/2024